

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 octobre 2023 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 200.10.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023
4. **Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 **Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 12 septembre au 2 octobre 2023
 - 4.1.2 Autorisation de signataires — Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en soutien technologie de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
 - 4.1.3 Nomination des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal
 - 4.1.4 Adoption du Règlement n^o 316-2023 modifiant le Règlement no 199-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 4.1.5 Adoption d'une Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
 - 4.1.6 Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud
 - 4.1.7 Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

4.1.8 Avis sur la vision stratégique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Octroi d'un contrat à Groupe 3D inc. — Déneigement du stationnement du centre récréotouristique le Rigolet

4.2.2 Octroi de contrat à Sel Frigon inc. — Acquisition de sel à déglacer

4.2.3 Octroi d'un contrat — Ferme M.M. Lapointe inc. — Déneigement de divers endroits de la Ville

4.2.4 Octroi d'un contrat — Déneigement Gérard Mathieu — Ferme Maturin II inc — Déneigement de la Mairie et du stationnement centre-ville

4.2.5 Octroi d'un contrat à la compagnie 9395-0699 Québec inc. — Pompage et épandage des boues d'épuration du bassin no 2 secteur Métabetchouan — Appropriation au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues

4.2.6 Acquisition d'une camionnette hybride auprès d'Alma Ford inc. — Appropriation au fonds de roulement

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Autorisations d'un signataire — Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Écoperformance pour la réalisation d'une analyse dans le cadre du remplacement du système de réfrigération au R-22 de l'aréna

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 201.10.2023 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **202.10.2023 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2023**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 12 septembre au 2 octobre 2023, laquelle totalise la somme de 295 033,69 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **203.10.2023 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services de soutien en technologie de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma ;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de convenir d'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine ;

Considérant que le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes ;

Considérant le projet d'entente rédigé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix bénéficie des services de soutien en technologie de l'information par les ressources de la MRC Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire, M. André Fortin et la directrice générale, M^{me} Marie-Hélène Boily à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 204.10.2023 **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter la nomination des représentants au sein des comités et des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal. La liste des comités fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Maire suppléant	
Novembre et décembre 2023 Janvier et février 2024	Luc Maltais
Mars, avril, mai et juin 2024	Evans Potvin
Juillet, août, septembre et octobre 2024	Hervey Tremblay
Novembre et décembre 2024 Janvier et février 2025	Martin Voyer
Mars, avril, mai et juin 2025	Patricia Labonté
Juillet, août, septembre et octobre 2025	Sylvain Lavoie

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 205.10.2023 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 316-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 199-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'adopter le Règlement n° 316-2023 modifiant le Règlement no 199-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 206.10.2023 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix (ci-après la « Ville ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

Considérant que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

Considérant qu'en 2022, la Ville employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'adopter une Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix. La politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 207.10.2023 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE — SECTEUR SUD**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 981 832 \$, dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 284 373 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 208.10.2023 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 68 800 \$ dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 12 489 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 209.10.2023 **AVIS SUR LA VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a tenu, sur deux demi-journées, un forum avec plus de 120 participants des milieux économique, social, culturel, environnemental et municipal pour définir l'énoncé de vision stratégique ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a été invitée et a participé à ce forum ;

Considérant que de par la grande représentativité des participants à l'exercice de vision stratégique de la MRC, l'énoncé est des plus significatif pour la communauté de Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que la MRC a tenu, conformément aux articles 2.11 et 2.18 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sous forme de virée territoriale les 4, 5 et 6 juillet 2023 ;

Considérant qu'en vertu de la l'article 2.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville peut se prononcer sur l'énoncé de vision stratégique proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que la Ville est en accord avec l'énoncé de vision stratégique proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De signifier à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est en accord avec l'énoncé de vision stratégique proposé.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1 **210.10.2023 OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE 3D INC. —
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE
RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder au Groupe 3D inc. le contrat de déneigement du stationnement du centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 15 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **211.10.2023 OCTROI DE CONTRAT À SEL FRIGON INC. —
ACQUISITION DE SEL À DÉGLACER**

Considérant qu'une demande de soumission a été demandée à deux fournisseurs pour l'acquisition de sel à déglacer pour les rues et routes de notre Ville ;

Considérant que la Ville a reçu les propositions suivantes :

- Sel Warwick inc. : 24 400 \$ plus les taxes applicables
- Sel Frigon inc. : 23 770 \$ plus les taxes applicables

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De procéder à l'achat de sel de déglacage pour les rues et routes de la Ville auprès de Sel Frigon inc. le tout pour la somme de 23 700 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 16 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **212.10.2023 OCTROI D'UN CONTRAT — FERME M.M. LAPOINTE INC.
— DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Herve Tremblay :

D'accorder à la Ferme M.M. Lapointe inc., les contrats de déneigement suivants lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 15 avril 2024, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 septembre 2023.

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 2 601,08 \$
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 776,25 \$
▪ Entrée de l'Arboretum — Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 491,63 \$
▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 549,85 \$
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 419,18 \$
▪ Stationnement piscine Eau Bassin Public	Montant forfaitaire de 4 596,63 \$
▪ Station de pompage — Eau potable — 3 ^e Rang Ouest	Montant forfaitaire de 491,63 \$
▪ Stationnement de l'Arboretum — 2 ^e rang Est	Montant forfaitaire de 621,00 \$
▪ Chemin menant aux bassins d'épuration et aux sta- tions d'épuration	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour le village	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour les rangs	160 \$ de l'heure
▪ Bâtiment du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Montant forfaitaire de 753,04 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **213.10.2023 OCTROI D'UN CONTRAT — DÉNEIGEMENT GÉRARD
MATHIEU — FERME MATHURIN II INC — DÉNEIGEMENT
DE LA MAIRIE ET DU STATIONNEMENT CENTRE-VILLE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder un contrat à Dénéigement Gérard Mathieu — Ferme Maturin II inc. pour le déneigement de trois stationnements situés au nord de la mairie, la sortie de la caserne, le stationnement de la bibliothèque, le stationnement de la Maison des Jeunes, les sorties d'urgence de l'aréna et le stationnement centre-ville, pour la somme de 6 400 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 214.10.2023 **OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9395-0699 QUÉBEC INC. — POMPAGE ET ÉPANDAGE DES BOUES D'ÉPURATION DU BASSIN NO 2 SECTEUR MÉTABETCHOUAN — APPROPRIATION AU FONDS DE LA TAXE SPÉCIALE POUR LA VIDANGE DES BOUES**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la compagnie 9395-0699 Québec inc. (Ferme équinoxe) le contrat Pompage et épandage des boues d'épuration du bassin no 2 secteur Métabetchouan pour la somme approximative de 30 000 \$ plus les taxes applicables, aux tarifs suivants :

- 230 \$/heure pour le brassage
- 240 \$/heure pour le transport des boues

Cette somme sera appropriée au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 215.10.2023 **ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE HYBRIDE AUPRÈS D'ALMA FORD INC. — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Alma Ford inc. le contrat d'acquisition d'une camionnette hybride W8A0 Maverick XL FWD pour la somme de 35 295 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 septembre 2023.

D'approprier cette somme au fonds de roulement de la Ville sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 216.10.2023 **AUTORISATIONS D'UN SIGNATAIRE — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU R-22 DE L'ARÉNA**

Considérant la disparition éventuelle du gaz réfrigérant R-22 actuellement utilisé dans le système de réfrigération de l'aréna et des coûts qui en découlent ;

Considérant les rapports d'analyses fournis, les délais impartis, la planification stratégique et celle de l'entretien du bâtiment de l'aréna effectuée en 2017 ;

Considérant que le Programme du gouvernement du Québec portant le nom d'Écoperformance inclut du financement pour subventionner jusqu'à un maximum de 25 000 \$ une étude de faisabilité.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder au Groupe Altanergy le contrat de réalisation d'une étude de faisabilité con-

version/remplacement du système de réfrigération au R-22 de l'aréna au montant de 29 000 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 29 septembre 2023 ;

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer une demande d'aide financière au Programme Écopformance et à signer les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Représentation de à la collecte de fonds de la Fondation de l'Hôpital d'Alma
- Représentation au 60^e Anniversaire du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Rencontre de citoyens
- Colloque de la FQM à Québec
- Rencontre du comité de négociation de la convention collective
- Suivi du dossier des guêpes de sable dans certains parcs de la Ville

4.4.1 **217.10.2023 REPRÉSENTATIONS, DONN ET SUBVENTIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fondation du Séminaire-Marie-Reine-du Clergé	Campagne de financement annuelle	3 000 \$
Fondation DI TSA du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Soutien financier — Les marches de la persévérance	50 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	Souper-bénéfice annuel	240 \$

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6,1 **218.10.2023 MODIFICATION RÉSOLUTION NO 201.09.2023 — DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC — MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervev Tremblay :

De modifier la résolution n° 201.09.2023 concernant la demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du ministère des Transports et de la

Mobilité durable en ajoutant le considérant suivant :

Considérant que les travaux d'amélioration de l'intersection des routes 169 et 170 ne constituent pas une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture au sens de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, et qu'ils ne peuvent par ailleurs évidemment pas se réaliser à tout autre endroit ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité

6,2 219.10.2023 **OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME MNP —
COMPLÉTER L'ANALYSE DE FAISABILITÉ FINANCIÈRE
DU PROJET DE RÉGIE INTERMUNICIPALE AVEC LES
MUNICIPALITÉS D'HÉBERTVILLE-STATION ET DE SAINT-
BRUNO**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à la firme MNP un contrat visant à finaliser l'analyse de faisabilité financière du projet de création d'une régie intermunicipale avec les municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno, dont le total des honoraires s'élèvera entre 13 000 \$ et 14 000 \$ pour 59 heures.

50 % de cette somme sera subventionnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autre 50 % sera défrayée par la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et les Municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Citoyens du secteur de Lac-à-la-Croix demandant la possibilité d'installer une traverse scolaire à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-Jean pour les écoliers et les utilisateurs de la piscine.
- Des améliorations au stationnement mitoyen de la piscine et de l'école Jean XXIII.
- Suivi sur l'avancement du dossier concernant l'avenir du site et bâtiment du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, l'ordre du jour étant épuisé, Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier